

Comment ?

Les tarifs s'appliquent, par m² et par an, à la superficie « utile » des supports taxables, à savoir la superficie utilisable, à l'exclusion de l'encadrement du support.

Lorsqu'un support non numérique permet de montrer successivement plusieurs affiches, la superficie taxable est multipliée par le nombre d'affiches effectivement contenues dans le support.

La superficie prise en compte pour la tarification des enseignes, est la somme des superficies des enseignes apposées sur un immeuble, dépendances comprises, au profit d'une même activité.

Pour combien* ?

Surface en m ²	Prix en euros
De 0 à 7 m ²	0€
>7 à 12 m ²	16,20€ le m ²
>12 à 50 m ²	32,40€ le m ²
>50 m ²	64,80€ le m ²

**Tarifs 2022 réactualisés chaque année*

Quand ?

